



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

Métropole apaisée

Poisat, le 14 octobre 2015



GRENOBLE-ALPES
MÉTROPOLE

Contexte

PLAN D' ACTIONS NATIONAL POUR LES MOBILITES ACTIVES

(mars 2014)

Loi du 22 juillet 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte

Permet de fixer une vitesse maximale autorisée inférieure à celle prévue par le code la route, pour tout ou partie des voies en agglomération

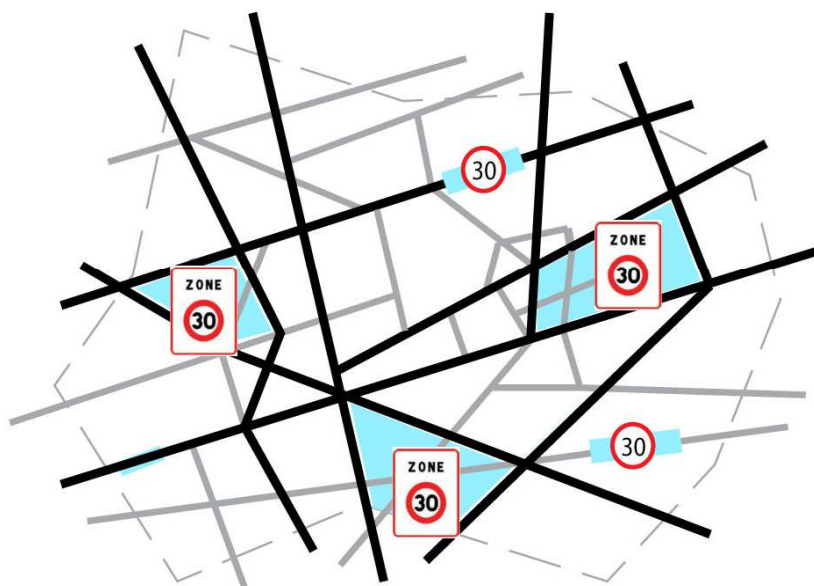
SCOT de la région grenobloise (décembre 2012) : « favoriser l'apaisement des vitesses de circulation des véhicules automobiles, le développement des zones 30, zones de rencontre ou tout autre dispositif assimilé... »

Courrier de la Métropole aux Maires des 49 communes le 17 mars dernier sur les ambitions ou attentes en termes d'apaisement de la circulation, d'aménagement cyclable et de piétonisation

→ 43 communes intéressées ou fortement intéressées

Changement d'approche : la règle devient le 30km/h

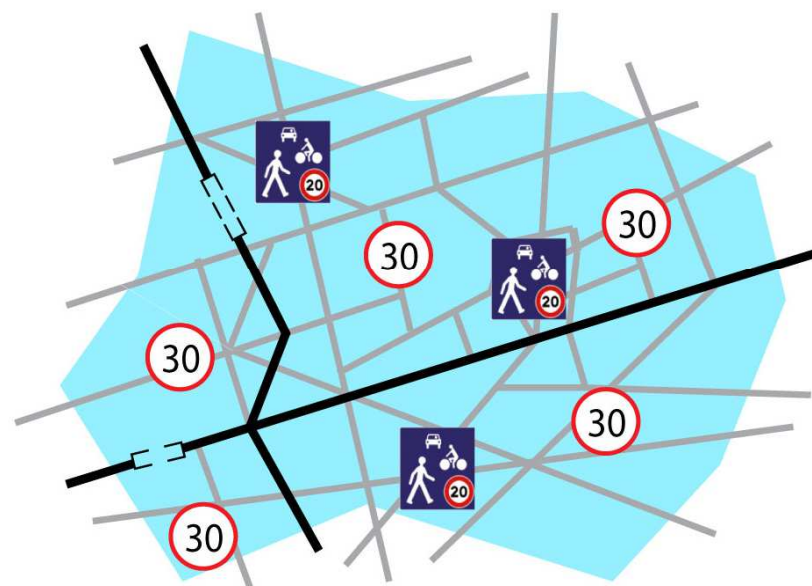
Aujourd'hui



- Rue limitée à 50 km/h
- Zone 30 ou section limitée à 30 km/h

Demain

le 50km/h sera l'exception



- Rue limitée à 50 km/h
- Ville à 30 ou en zone de rencontre

Objectifs

Conforter les « lieux de vie » (cœur de village, équipements, écoles, pôles d'échanges TC...) et revitaliser les commerces de proximité

Rendre la ville et les espaces publics plus agréable à vivre pour les riverains, plus conviviale pour les visiteurs, plus adaptée aux enfants et aux personnes âgées...

Favoriser les évolutions de comportements vers des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle

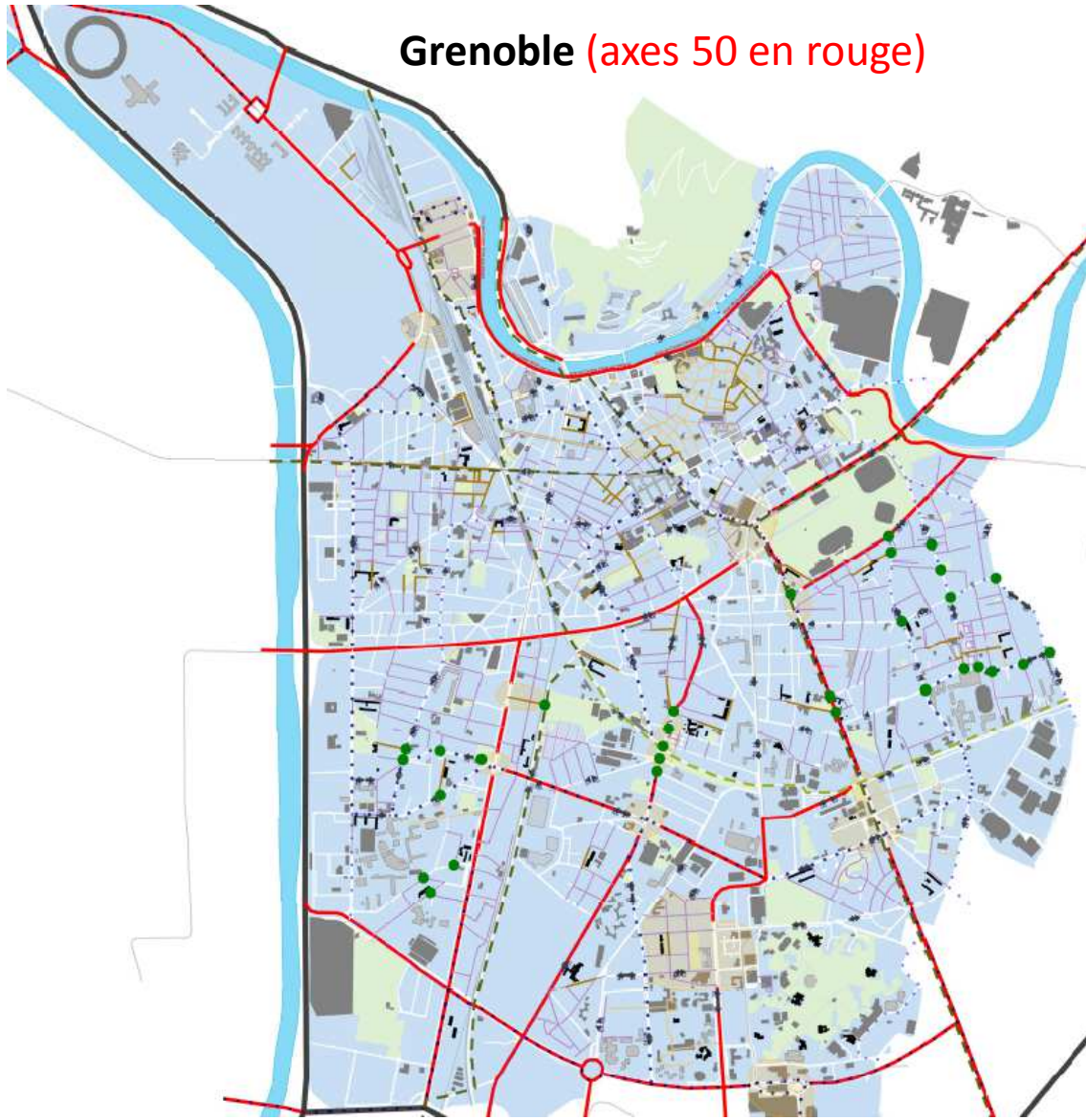
Pacifier la conduite des automobilistes et améliorer la cohabitation avec les usagers les plus vulnérables, améliorer la sécurité et la fluidité des déplacements, notamment piétons et cycles

Réduire le bruit de la circulation automobile, la pollution et les consommations énergétiques

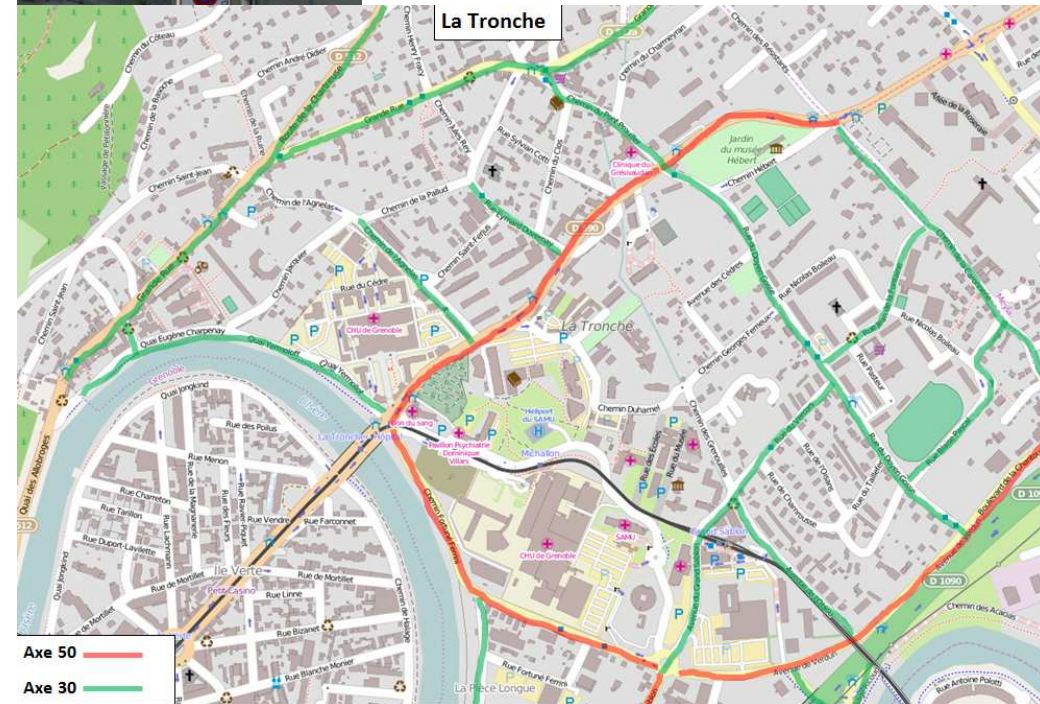
Améliorer l'attractivité du réseau de transport en commun

Retour attendu des communes : les axes restant à 50km/h

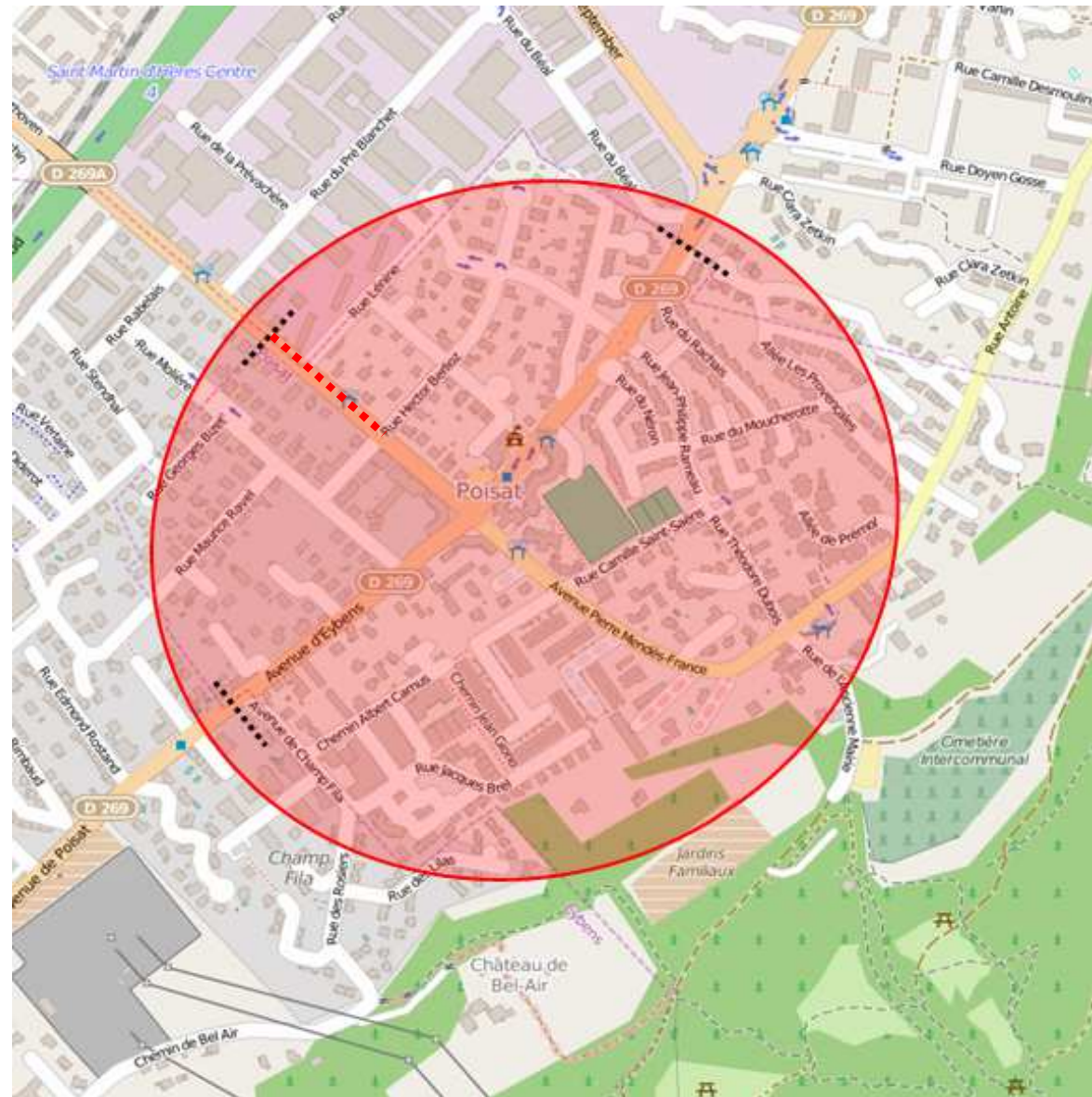
Grenoble (axes 50 en rouge)



La Tronche (axes 50 en rouge)

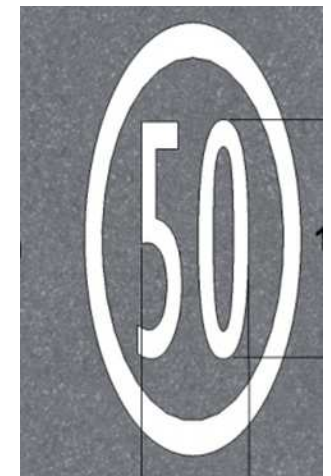


Poisat entièrement à 30 km/h ?



Mise en œuvre opérationnelle de la ville à 30 : travail en cours avec le CEREMA sur la signalétique

- Signalisation zone 30 apposée sur les panneaux d'entrée de ville
 - **le 30 km/h devient la règle**
- Simple marquage blanc au sol du 50 km/h sur les axes restant à 50 km/h (dispositif dérogatoire, à l'étude, pour ne pas avoir à implanter de panneaux)
- Radars pédagogiques



Programmation des aménagements participant à l'apaisement

Deux démarches complémentaires sont proposées :

1) Les communes sont invitées à élaborer avec la Métropole des projets d'espaces publics participant à l'apaisement

→ *travail par territoire fin 2015*

2) Les citoyens de la Métropole sont invités à faire part de leurs idées pour apaiser leur rue, leur quartier...

→ *lancement d'une boîte à idées « ma rue apaisée »*

La boîte à idées « ma rue apaisée »

Les idées pourront porter sur une place, un carrefour, une rue, un quartier, des abords d'école, d'EHPAD...

Il pourra s'agir :

- de projets dits « démontables/amovibles » : piétonisation d'une rue à certaines heures de la journée, de la semaine,
- de mobilier d'agrément : mise en place de mobilier d'assise avec des hauteurs différentes, favorisant des usages intergénérationnels,
- d'aménagements : reconfiguration d'une place, d'une rue, des abords d'une école, d'EHPAD,...
- d'actions de sensibilisation : vélo parade, mise en place de pédibus...

Les idées, les projets devront autant que possible rassembler différents usages (résidents, commerçants, scolaires...)

Objectifs de mise en œuvre

Déploiement progressif de la réglementation

Aménagements

Janvier
2016

1^{ère} phase de mise en œuvre de la réglementation « ville à 30 » dans les premières communes volontaires (arrêtés de circulation+ signalisation)

Avril
2016 ?

2^{ème} phase de mise en œuvre opérationnelle sur les communes volontaires

Sept.
2016 ?

3^{ème} phase de mise en œuvre opérationnelle sur les communes volontaires

Elaboration et mise en œuvre d'un **programme pluriannuel d'aménagements** croisant :

- **les objectifs urbains** (revitalisation des commerces...)
- **les objectifs multimodaux** (plan vélo, temps de parcours TC, schéma directeur d'accessibilité, plans de circulation...)
- **les réponses issues de la boîte à idées**